



Échos de L'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues
Murdered or Missing Persons' Families' Association

Juin 2006

Volume 3 - Numéro 2



SOMMAIRE	Page
Mot du président	2
Nouvelles de l'exécutif.....	2
Bilan des activités	4
Personnes disparues	7
Témoignages	7
Matière à réflexion	11

MOT DU PRÉSIDENT

Depuis quelques mois, les gouvernements fédéral et provincial envoient aux victimes d'actes criminels et leurs familles des signes timides de modifications législatives qui amélioreront la reconnaissance de leurs droits. Ces annonces qui ont fait les mèches dans les médias ne sont pas étranges aux actions qu'a menées depuis sa fondation votre Association.

D'abord parlons des réformes du gouvernement Harper. Ce dernier, malgré certaines ratées tel le dossier de la libération prématurée du boxeur Hilton, a tout de même annoncé que c'est fini la remise en liberté automatique. Pour l'AFPAD, on donnait un signe évident de respect des peines données par les juges et surtout on faisait de la réhabilitation d'un criminel le facteur principal de sa remise en liberté.

Au provincial, on est plus timide. La réforme du système carcéral annoncée par le ministre Jacques Dupuis est une promesse renouvelée d'un engagement gouvernemental qui date de 2001. Pire, la promesse du ministre devrait être réalité en 2008. Comme décision gouvernementale, on a déjà vu mieux comme engagement. Il est surtout surprenant d'entendre un ministre avouer les faiblesses du système carcéral québécois en matière de réhabilitation et de ne pas y voir l'urgence d'intervenir.

Quant à la loi 25, celle qui reconnaîtrait le droit aux familles de personnes assassinées ou disparues d'avoir accès à des services psychologiques, l'équipe du ministre Yvon Marcoux a démontré peu de sympathie envers les familles actuellement en manque de support. Nos démarches pour faire changer la décision du ministre sur l'application de la loi 25 à toutes les familles et pas seulement aux familles des

prochaines victimes de *meurtres qui surviendront après l'adoption de la loi* donneront-elles des résultats? Personnellement, je demeure optimiste. L'AFPAD a demandé au ministre Marcoux de lui déposer les études économiques sur le coût de ce projet de loi afin de nous convaincre de l'incapacité de l'État québécois à répondre aux besoins des familles que nous représentons. Une prochaine rencontre est prévue sur ce sujet. Chose certaine, la participation de votre Association au COMITÉ PERMANENT VICTIMES-JUSTICE est conditionnelle à l'ouverture du ministre à reconnaître dans la loi 25 le droit à l'aide psychologique de toutes les familles et pas seulement aux futures familles.

L'AFPAD demeurera toujours constructive dans ses relations avec le gouvernement du Québec. Nous croyons que la reconnaissance de nos droits passe par un partenariat ouvert, transparent et franc.

*Pierre-Hugues Boisvenu
Père de Julie assassinée en 2002*

NOUVELLES DE L'EXECUTIF

1) Partenariat CANASA-AFPAD

L'Association Canadienne de la Sécurité, chapitre du Québec, annonce que l'AFPAD sera l'organisme caritatif qui bénéficiera désormais de ses levées de fonds. Ces levées de fonds se réalisent à l'occasion de deux tournois de golf qui se tiennent consécutivement à Montréal et à Québec. Cette association regroupe principalement les entreprises qui sont vouées à la sécurité des citoyens par l'installation de systèmes de sécurité. Au Québec, près de 600 entreprises œuvrent dans ce domaine et elles emploient plus de 30 000 travailleurs. CANASA remettra ainsi d'année en année entre 6 000\$ et 10 000\$ à l'AFPAD. Un gros merci à toutes ces femmes et ces hommes remplis de générosité chez CANASA.

2) Don du Syndicat des Agents de la Paix en Services Correctionnels du Québec

L'AFPAD entretient des liens étroits avec le SAPSCQ afin d'améliorer le système carcéral du Québec. Nous partageons des objectifs communs comme avec les autres corps d'agents de la paix et policiers du Québec. Le SAPSCQ a donc fait un don de 1000\$ à l'AFPAD pour lequel nous fournirons en échange 200 autocollants et rubans de l'AFPAD. Ainsi, le SAPSCQ arborera lors de ses activités publiques les couleurs de l'AFPAD.



3) Poste de Coordonnateur(trice) de l'AFPAD

L'AFPAD a procédé à un deuxième appel de candidatures pour le poste de responsable du bureau permanent qu'on espère ouvrir bientôt à Montréal. D'excellent(e)s candidat(te)s ont postulé et le comité de sélection a fait une recommandation au CA, laquelle a été acceptée.

Le financement doit bientôt se concrétiser avec les deux niveaux de gouvernement et nous attendons la confirmation du BAVAC afin d'être logée temporairement dans un des bureaux du CALACS à Montréal. Des annonces seront donc faites bientôt.

4) Nouvelles figures au CA

Votre CA accueille une nouvelle figure soit Madame Lynda Laferrière. Celle-ci nous donnera un bon coup de main grâce à ses précieuses connaissances sur la loi de l'IVAC. Nous souhaitons la bienvenue à Lynda et invitons les autres membres désirant s'impliquer au sein du CA à nous le faire connaître. Le CA se réunit à un intervalle de 6 à 8 semaines sauf pendant la période estivale.

5) Dossier There sa Allore

Le 17 juin 2006, John Allore, qui habite la Caroline du Nord et frère de Theresa assassinée en 1978 en Estrie, effectuera avec des bénévoles et Québec Secours des recherches afin de trouver des indices qui pourraient faire évoluer l'enquête.

L'AFPAD appui John dans sa démarche et revendique toujours du ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, de créer au Québec une seule équipe d'enquêteurs responsable des dossiers de meurtre non résolus.

6) Rencontre des familles

Le Conseil d'Administration de l'AFPAD a déterminé lors de ses rencontres de mars et avril 06, la procédure quant au soutien à offrir aux familles dans le deuil ou qui viennent de vivre une disparition criminelle.

Dans un premier temps la famille contacte ou est contactée par un membre de l'AFPAD. Ce contact vise principalement à prendre le pouls de la famille et évaluer le type de soutien dont elle a besoin. Par la suite, une ou des rencontres individuelles peuvent se faire avec la famille. L'AFPAD rencontre la famille pour la première fois généralement au service religieux de la personne assassinée. Dans un deuxième, l'AFPAD s'assure que le CAVAC a pris en compte les besoins de la famille et surtout qu'il est en

contact avec la famille. Dans un troisième temps, l'AFPAD invite la famille à organiser une rencontre qui réunira famille immédiate, proches et amis de la victime. Plusieurs familles bénévoles de l'AFPAD rencontrent la famille et partagent avec elle leur expérience réciproque. Enfin, l'AFPAD assure un soutien et un accompagnement à la famille tout au long du processus judiciaire.

7) Recours collectif de l'AFPAD

Le système carcéral du Québec a des lacunes depuis longtemps décriées. Le rapport CORBO (voir le rapport sur Internet) dénonçait ces lacunes à peine à mots couverts suite à la mort du jeune Alexandre Livernoche en 1999. Depuis...rien n'a été fait. Pire, le système carcéral québécois n'a cessé de se dégrader, mettant ainsi la sécurité des proches en danger.

Demander au gouvernement réparation suite au meurtre d'un des nôtres est peine perdue. Pensez encore une fois au cas de la famille Livernoche. Le père et la mère attendent depuis six (6) ans un règlement judiciaire à la poursuite qu'ils ont intentée contre le ministère de la Sécurité publique. Comment gagner contre un ministère qui n'avouera jamais ses faiblesses? Une seule avenue...***un recours collectif.*** Voilà donc la voie que votre Association a décidé d'étudier.

Le Conseil d'Administration a présenté le dossier de quelques familles de victimes assassinées d'un criminel en liberté surveillée ou en probation, comme dans le cas Livernoche, à une firme d'avocats spécialisée dans les recours collectifs. Nous poursuivons les discussions au cours des prochaines semaines.

Nous invitons donc toutes les familles membres de l'AFPAD dont un proche a été assassiné par un criminel qui aurait été condamné à une peine de moins de 24 mois, qu'il ait ou pas fait un séjour dans une prison du Québec, à nous communiquer leur identité.

La poursuite vise deux objectifs :

- 1) Indemniser adéquatement les familles suite à un manque de responsabilité évidente du ministère de la Sécurité publique
- 2) Faire les pressions nécessaires afin que le ministre de la Sécurité publique procède immédiatement à la réforme du système carcéral et de la Commission de libération conditionnelle du Québec.

Contactez l'AFPAD au 1-877-484-0404



8) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD (MMPFA) demande à tous ses membres de lui faire parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers comme par exemple: les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaît le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

BILAN DES ACTIVITÉS

1- Le recrutement

L'AFPAD a atteint 266 familles membres. Notre objectif de départ était de 250 familles. On voit donc dans cette adhésion massive, le besoin des familles de se regrouper. Bravo pour votre courage.

2- Les médias

La présence de l'AFPAD dans les médias a été très intensive depuis la parution du dernier bulletin. Plusieurs dossiers nous ont amené sur la place publique :

- La loi 25
- La réforme du système carcéral
- La libération de Hilton
- Les décisions du gouvernement Harper
- Divers dossiers criminels

La collaboration avec les médias est très importante pour l'AFPAD. Notre visibilité constante, notre discours crédible et nos revendications écoutées sont le fruit de cette collaboration. Les médias sont pour l'AFPAD des porte-paroles puissants qui pénètrent dans tous les foyers au Québec et qui font connaître l'Association et nos revendications.

3- Les familles

Le 4 juin dernier était organisée la 4^{ième} rencontre des familles de l'AFPAD à Montréal et le 11 juin, la première rencontre de l'antenne de Québec. Les organisateurs sont heureux de la très bonne participation des familles aux deux rencontres : à Montréal près de 40 familles étaient présentes et à Québec, plus de 20 familles se sont présentées à

l'Auberge des Gouverneurs pour faire connaissance et exprimer leurs attentes envers l'AFPAD.



Réunion des familles à Montréal le 4 juin



M. Yves Thériault, journaliste et auteur de « Tout le monde dehors » et M. Jean-François Guérin, journaliste à TVA.



Messieurs Jean-Guy Viens de la Maison Monbourquet et Claude Poirier, chroniqueur judiciaire à TVA



Première rencontre de l'antenne Québec le 11 juin



Mesdames Lyne et Claire Falardeau, P-H Boisvenu, René Bilodeau, Messieurs Vincent T. Proulx et Bernard Jr Boulet de Québec Secours

L'organisation de l'antenne de Québec est une réalité grâce à l'implication de madame Claire Falardeau, femme d'affaires de Québec. L'AFPAD compte bien organiser des rencontres mensuelles à Québec et Montréal dès le mois de septembre et dans les autres régions du Québec lorsque des familles bénévoles voudront s'impliquer dans un tel projet.

4- Greetings from APFAD – West Island

The last few months have been particularly busy for the Drummond family as we participated in the trial for the murderer of our daughter Kelly-Anne. The entire experience was an eye-opener and a lesson in perseverance, patience and faith. Fortunately, our family had great support from the MUC Police and the Crown lawyer along with the committed support of APFAD namely Pierre-Hugues Boisvenu and his wife Diane Carlos, Ann Davidson from the West Island Community Resource Centre (AFPAD's home on the West Island) and the media.

Moving forward, with our recent experience, we will be able to bring to the table support and

coaching for other families who will eventually pass through the process.

This past March, I was the keynote speaker for International Women's Day at John Abbott College. I spoke about my journey since Kelly-Anne's death, how violence against women affects all and how APFAD has become a very important part of my healing. Pierre-Hugues gave a very touching speech about his journey.

This coming June, Doreen and Pierre-Hugues will address the board of directors of the West Island Community Resources Centre at their Annual General Meeting.

For September 2006, APFAD West Island will host another open house inviting all representatives from different religious groups (churches, synagogues) on the West Island.

Sending all our APFAD families and volunteers good wishes for a peaceful and relaxing summer!

*Doreen Drummond
Coordinator APFAD West Island
Mother of Kelly-Anne
Murdered October 2004*

5- Générosité de coeur



Kathie Fillion a fait une collecte au profit de l'AFPAD

Une jeune étudiante de secondaire V nous a contacté pour nous offrir de faire une collecte de fonds au centre commercial Le Carrefour de Sherbrooke. Nous tenons à signaler cette belle initiative, à la remercier et à lui témoigner notre reconnaissance. Bravo Kathie

6- Rencontre avec les citoyens bénévoles de la Commission canadienne des libérations conditionnelles

L'AFPAD a rencontré en mai dernier à Lachenaie, un groupe de citoyen(ne)s impliqué(e)s auprès de la CCLC. Cette rencontre se voulait d'abord un premier contact. Ces représentants de la population agissent un peu comme chien de garde ou de critiques auprès de la CCLC. La rencontre a été très courtoise, voire même positive, et les trois groupes rencontrés (Lanaudière-Trois-Rivières et les Laurentides) se sont prononcés en faveur d'une représentation évidente des victimes sur ces comités au nombre de quatorze au Québec. Un dossier à suivre.

7- Site Internet et les forums

L'AFPAD a un site Internet qui est mis à jour toutes les semaines par Mme Maryline Ulysse. Elle fait un travail formidable. Un nouveau bénévole a pris en charge le Forum de discussion, suite à notre appel. Il s'agit de Stéphane Luce dont la mère a été assassinée en 1981. Stéphane est très dévoué et y fait un travail extra. À vous d'en profiter. Visitez le site Internet de votre Association et participez aux échanges sur le forum. C'est pour vous; pour vous sortir de l'isolement et vous mettre en contact avec d'autres familles. Demandez votre mot de passe si vous l'avez perdu.

8- Activité de sensibilisation de l'AFPAD

L'AFPAD a été invitée à beaucoup d'activités afin de faire un témoignage

- Les Églises de Drummondville
- Télémag (QC)
- Congrès des Agents Correctionnels du QC
- Université de Montréal
- CEGEP de Sherbrooke
- École élémentaire 4 Vents
- Colloque CANASA
- Texte dans l'APEV, l'APVQ, Les Servites,
- Émission hebdomadaire à CIMI-FM
- Rencontre avec le BAVAC
- Comité permanent Justice-Victimes
- Soirée Enfants-Retour

Contactez l'AFPAD si vous connaissez des organismes qui voudraient nous recevoir. Ainsi l'AFPAD peut amasser des dons qui assureront son fonctionnement.

9- Forum de l'AFPAD

Bonjour à vous tous, membres de l'AFPAD! Je me présente, Stéphane Luce, j'habite Sherbrooke. Je me suis offert en tant que modérateur auprès de l'AFPAD,

car c'est un organisme qui me tient à cœur, cet organisme a sa raison d'être, je lui souhaite longue vie.

Ce message a pour but de vous inviter à visiter le Forum de l'AFPAD, d'y lire les messages et de participer aux échanges. L'AFPAD a besoin d'une voix, vos témoignages, vos commentaires, votre vécu, vos interrogations sont les bienvenues, partagez certaines injustices, faire des suggestions. Venez échanger avec des gens qui ont vécu sensiblement les mêmes choses que vous.

Rendez vous sur le site de l'AFPAD dans la section Forum à l'adresse suivante :

<http://www.afpad.ca/forum/index.php>

Les membres de l'AFPAD, ont accès à trois forums, un qui est public (Monsieur tout le monde y a accès), et deux autres forums soit « Entre membres » et « Espace ado » sont accessibles seulement si vous vous faites un *login*, avec votre nom de l'utilisateur et votre mot de passe.

Pour ceux et celles qui se le demandent, je suis le fils de Thérèse Henrie, elle a été lâchement assassinée le 1 avril 1981. Le meurtre est non résolu et le dossier a été fermé moins de deux ans après le crime.

J'espère vous lire en grand nombre sur le forum de l'AFPAD.

Stéphane Luce

Modérateur du forum de l'AFPAD

10- Photos de victimes

L'AFPAD invite les nouveaux membres à lui faire parvenir la photo de leur proche assassiné ou disparu afin de les intégrer dans la photothèque du site Internet de l'Association. Notre objectif est de mettre une figure sur le mot "victime" et de faire en sorte que la population et la justice ne les oublient jamais. Une image vaut mieux que mille mots...

La photo peut être envoyée par la poste à l'adresse de l'AFPAD ou par courriel. On doit compter une semaine de délai entre la réception de la photo par l'AFPAD et sa publication sur notre site Internet. Les photos envoyées pas la poste sont retournées à la familles si désiré.

11- Autocollant de l'AFPAD



Celles et ceux qui n'ont pas encore leur autocollant de l'AFPAD peuvent nous contacter pour qu'on leur en fasse parvenir. Je vous rappelle qu'on le place dans la voiture de préférence, en haut du pare-brise arrière de l'automobile du côté du conducteur. Comme il est magnétique on peut facilement l'enlever pour laver des vitres. L'autocollant de l'AFPAD est aussi disponible en anglais.

Pour celles et ceux qui ont une âme de vendeurs, ces autocollants se vendent 5,00\$ (avec le ruban orange). C'est notre façon de nous financer auprès du grand public. Vous pouvez contacter l'AFPAD (1-877-484-0404 – sans frais) et nous vous en expédierons le nombre voulu. Ça se vend comme des petits pains chauds.

12- Changement d'adresse.... Changement de téléphone.... Changement de courriel....

N'oubliez pas d'aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, téléphone ou courriel dans les plus brefs délais. Nous acheminons régulièrement aux membres des messages d'information, il est donc important pour l'AFPAD d'avoir vos coordonnées.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez de nous envoyer votre adresse électronique.
sos@afpad.ca Sans frais : 1-877-484-0404

PERSONNES DISPARUES

La police de Montréal ouvre des centaines de dossiers.

La police de Montréal rouvrira de vieux dossiers de meurtres non résolus en doublant le nombre d'enquêteurs affectés à ces tâches. Plus de 637 dossiers de meurtres n'ont pas été résolus depuis le début des années 1970. Environ 300 dossiers seront ressortis pour tenter de trouver des coupables. Grâce à l'évolution des technologies dans le domaine judiciaire, les policiers sont confiants de pouvoir retracer des meurtriers. «On va reprendre tous ces dossiers-là, on va recontacter les témoins, on va reconvoquer certains suspects», explique Richard Dupuis, de la section des crimes majeurs au SPVM.

L'AFPAD applaudit à la décision du Service de Police de Montréal d'augmenter de façon significative ses effectifs spécialisés dans l'investigation des meurtres non résolus et des disparitions criminelles. Cette décision démontre à quel point le leadership exercé depuis quelques années par son commandant, M. Dupuis, porte fruit. L'AFPAD tient à le féliciter au nom de toutes les

familles de Montréal qui attendent depuis longtemps pour tourner la page sur le drame qui les hante depuis des années.

L'AFPAD réitère sa demande au *Ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Jacques Dupuis*, afin que ce dernier amorce la création au Québec d'une seule unité d'intervention policière pour la gestion des dossiers de meurtres non résolus et les disparitions criminelles. L'AFPAD est convaincue que le travail réalisé à ce jour par le Service de Police de Montréal est exemplaire dans ce domaine. La Sûreté du Québec, le Service de Police de Montréal et les autres corps policiers des principales villes de la province auraient avantage à unir leurs compétences et leurs ressources afin de doter le Québec d'une seule escouade d'enquêteurs chevronnés dans ce domaine

TEMOIGNAGES

Dix ans déjà

*Son regard est pur et son geste si beau, si grand.
Dans sa destinée on lui avait dit d'écrire un mot
pour ses ami(e)s.*

*Elle a écrit paix et amour dans le parchemin de sa
vie.*

*Cette jeune femme pleine de vie voulant porter son
beau message, fut transformée en Bel ange aux
couleurs de l'arc-en-ciel...*

*Et, cet ange qui est notre chère Sonia, souhaite
maintenant que notre colère, notre douleur et
notre peine s'apaisent.*

*Sonia veille sur nous, elle nous dit au revoir et non
adieu.*

*Soyez en paix, relevez-vous, et que votre cœur se
gonfle de joie, d'amour et de sérénité.*

*Sonia, nous t'avons toujours aimée et nous
continuerons toujours de t'aimer*

Sonia Raymond 32 ans

Décédée à Maria (Gaspésie) le 27 juillet 1996

Il y a près de 10 ans déjà,

Sonia, c'était ma blonde, nous vivions une merveilleuse histoire d'amour, nous nous connaissions sur cette terre depuis seulement une dizaine de mois, mais sûrement depuis une éternité dans une autre dimension ... Mes rêves tant espérés se réalisaient, nous avions un bon travail, nous venions d'emménager ensemble, nous parlions d'avoir des enfants, nous étions entourés de nos familles et d'amis merveilleux.



Puis la Vie en décida autrement, nous avions le mariage de mon meilleur ami le week-end du 27 juillet 1996 en Gaspésie, c'était la fête dans mon village natal, ce village qui avait toujours représenté pour moi des sentiments de calme, de liberté, de sécurité, de paix et de chez-soi. Les grandes villes m'insécurisaient mais la Gaspésie c'était ces sentiments de sécurité qui m'envahissaient. Dans l'après midi de ce 27 juillet 1996, Sonia s'arrêta quelques minutes sur la plage pour prendre de cette merveilleuse énergie. Le destin voulut que sa vie sur cette terre se termine là; un '*suspect*' agresseur sexuel en liberté conditionnelle l'a assassinée. Il n'est toujours pas accusé pour ce crime, l'enquête, malgré beaucoup d'éléments circonstanciels qui se dirigent vers ce suspect, n'est pas assez solide pour porter des accusations contre lui, le dossier est toujours ouvert et non résolu. Ce suspect a récidivé 6 semaines plus tard, il a eu 9 ans de prison, a récidivé lors de permission il y a quelques années, fait que j'ai appris à travers les branches, car je ne suis pas du tout au courant de son cheminement !!!

Le lendemain de l'événement, j'ai toujours voulu croire que cet agresseur n'avait prit que le corps de Sonia mais non son Âme si bonne. J'ai promis à Sonia de faire en sorte que son malheureux départ puisse faire grandir les gens de mon entourage et que de mon côté je ne baisserais pas les bras dans la poursuite de mes rêves.

Quelques 2 ans après le drame j'écrivais : Ca fait déjà un peu plus de 2 ans... Chaque moment difficile de ma vie fera remonter en moi ce jour si cruel.

Je ressens encore la pluie et l'orage s'abattre sur nous, mon cœur est serré dans un étau, la poitrine me serre comme si on la transperçait d'une lance, cette sensation, je l'ai vécue tellement longtemps, jour après jour, heure après heure. Je me rappelle, soudé sur son divan ou dans l'escalier de notre appartement, à regarder chaque pouce de notre chez-nous.

Sentir son parfum, ouvrir les garde-robes pour me sentir plus près d'elle. Je me rappellerai toujours de cette douleur en moi mais également la douleur vécue par sa famille et ses nombreux amis.

De longs kilomètres à rouler sans visiter mon client parce qu'il y a trop de larmes, toutes ces paroles de chansons qui sont là pour me répéter ma douleur. Je me rappelle avoir serré mon petit chien dans mes bras et pleuré une rivière entière en pensant qu'il serait peut-être mieux de la rejoindre en haut. On m'a tellement volé cette journée là, c'est incalculable et inexplicable en quelques pages.

Ce que j'ai acquis de Sonia, sa famille, ses amis, c'est un message d'amour et de paix, et je ne les remercierai jamais assez de ce qu'ils ont fait pour moi et ce qu'ils ont été pour moi.

Qu'il y a beaucoup de bonnes personnes dans ce monde si cruel ! J'espère un jour faire quelque chose pour répandre toutes ces merveilleuses valeurs humaines ainsi que la justice dans mon entourage.

Cependant je sais très bien que mon pouvoir est petit et j'espère qu'un jour nos gouvernements se réveillent et agissent.

Il y a des moments de la vie qui sont difficiles mais j'ai promis à Sonia et à moi-même de ne jamais baisser les bras, de ne jamais perdre de vue mes rêves, et de toujours agir afin de vivre dans un monde meilleur.

J'ai eu à travailler fort pour poursuivre mes plus beaux rêves, j'ai toujours cru que l'on vainc la haine par l'amour, la guerre par la paix, et que les valeurs humaines sont primordiales. Aujourd'hui je continue ma vie en voulant m'améliorer humainement, le drame est toujours là pour me rappeler que le moment présent est le plus beau jour et que demain est imprévisible. Aujourd'hui je suis heureux et la vie m'apporte des moments merveilleux, j'ai marié Céline, que la sœur de Sonia m'a présentée, nous avons Elodie et Zoé, 2 petites filles que nous adorons. La famille de Sonia a une place importante dans ma vie et dans celles de mes proches.

Maintenant lorsque je vais en Gaspésie l'été, j'y vais avec ma femme et mes 2 petites filles pour me recueillir et déposer des fleurs à l'endroit où l'âme de Sonia repose. J'ose espérer et rêver que leur amour et mon histoire nous permettent à tous de savourer chaque instant de notre vie, de réaliser nos plus beaux rêves, de toujours respecter l'être humain et transporter un message de paix, d'amour, d'espoir et de justice et que l'amour et la bonté gravissent les plus hauts sommets et les plus grands obstacles.

J'ai eu la chance d'avoir la conviction en des valeurs humaines et des croyances spirituelles, de croire que les gens qui nous quittent se retrouvent dans un endroit merveilleux.

Je suis conscient que tous ne possèdent pas la chance que j'ai eue, je remercie infiniment ma famille, la famille de Sonia et mes amis. J'ai du mal à comprendre les priorités de nos gouvernements, les décisions prises pour le bien être des prisonniers dans leurs prisons, l'empressement de leur donner leur libération conditionnelle et le faible appui aux victimes, c'est le monde à l'envers et encore aujourd'hui mon incompréhension de ce gouvernement souvent aveugle face aux réels besoins



de notre société. Peu importe le domaine, la santé, la justice, l'éducation etc. il vaut mieux prévenir que guérir, je rêve de gens de pouvoir qui vont seulement initier le changement pour éviter les drames humains.

Je remercie personnellement Monsieur Boisvenu et tous les fondateurs de l'Association et tous ceux qui travaillent à supporter les victimes d'un tel drame d'une façon quelconque, je vous remercie de continuer votre bataille à convaincre les gens possédant le pouvoir de décisions.

Mes pensées accompagnent les victimes d'actes criminels afin que celles-ci traversent ces épreuves le plus sereinement possible et gardent malgré tout espoir en la vie.

Malgré les drames que nous voyons sans cesse dans notre société, je reste convaincu qu'il y a tellement de bonnes personnes qui rêvent comme nous d'un monde meilleur et qu'un jour nous arrivions, à force d'efforts, à rallier les gens vers une meilleure société.

Merci de faire autant pour cette cause.

Marco Normandeau

Ana María Salinas : victime d'un horrible assassinat.

Selon Maître Anne-Andrée Charrette, Ana Maria Salinas n'a pas été victime d'un assassinat : elle a été victime d'un *horrible assassinat*. L'adjectif n'est pas superflu : Ana Maria a été poignardée à trente-quatre reprises. Voici son histoire :

Ana Maria a vingt-six ans. Elle est chilienne et vit dans son pays. Elle aime la nature, et tout particulièrement les animaux. Elle étudie d'ailleurs à l'Université pour devenir vétérinaire. C'est une fille réservée. Elle n'aime pas beaucoup sortir. Elle ne fume pas et elle ne boit pas. Ana Maria aime lire et surtout écrire. Ses textes d'une grande qualité racontent des histoires merveilleuses, peuplées d'êtres mythologiques évoluant au Moyen-Âge. Pour partager ce plaisir, elle joint un groupe cybernétique passionné par ce type de récits. C'est ainsi, par Internet, que deux ans avant sa mort, elle fait la connaissance d'un Montréalais nommé Jean-Philippe Mailhot. Les deux jeunes se lient d'une amitié fondée sur leur mutuelle admiration. Après un an de cette relation cybernétique, Jean-Philippe décide de se rendre au Chili pour rencontrer Ana Maria. Il séjourne pendant trois semaines chez celle-ci qui vit avec sa fillette de trois ans, Juliana, et sa mère Gunn Norbak. Jean-Philippe, que Gunn Norbak percevait alors comme un gentleman accompli, apporte une

bague de fiançailles. Il semble être l'homme dont Ana Maria a toujours rêvé. Peu de temps après, Ana Maria vient à Montréal. Elle rencontre la famille de Jean-Philippe qui l'accueille chaleureusement malgré le fait qu'elle ne parle pas français.

Les deux jeunes se marient au Canada le 13 août 2004. La noce est très joyeuse et est célébrée par de nombreux invités de Jean-Philippe. Ana Maria, elle, compte comme seules invitées sa fillette Juliana, et sa mère, Gunn. Ces dernières repartent au Chili peu de temps après. Ana Maria est très heureuse. Le couple s'installe dans un appartement à Montréal.

En quittant le Chili, pour sa nouvelle vie, Ana Maria abandonne ses études en médecine vétérinaire alors qu'elle en est à sa quatrième année. Mais elle vient au Canada bien décidée à y terminer sa formation. Toutefois, elle doit attendre d'avoir régularisé son statut légal afin de pouvoir reprendre ses études. En attendant, elle fait une demande d'emploi à l'aéroport de Montréal. Comme elle parle quatre langues, sa demande attire l'attention, mais on lui signale qu'elle ne pourra être embauchée tant qu'elle n'aura pas un statut légal au Canada.

Ana Maria ne veut pas être une charge pour son mari et décide en conséquence de donner des cours d'espagnol. Elle réussit à trouver un élève qui doit suivre sa première leçon le quinze d'octobre. Ce cours n'a jamais été donné. Ana Maria a été assassinée dans l'appartement qu'elle partage avec Jean Philippe le treize octobre, soit exactement deux mois après son mariage.

Les raisons du meurtre sont inconnues. Selon les témoins, seuls Jean-Philippe et Ana Maria étaient dans leur appartement au moment du crime. On n'entendit que les cris d'Ana Maria et la voix de Jean-Philippe qui disait « toma, toma, toma. », l'équivalent espagnol de « prends ça, prends ça, prends ça. ». C'est Jean-Philippe Mailhot qui appelle la police. Il déclare que quelqu'un s'est introduit dans l'appartement et a assassiné sa femme. Il déclare à la police que l'intrus a volé un petit sac de bijoux. Mais le sort lui joue un mauvais tour. Une caméra de surveillance enregistre Jean-Philippe alors qu'il essaie de cacher quelque chose dans un buisson. Cette chose, c'est un petit sac qui contient les bijoux d'Ana Maria ainsi que le poignard meurtrier. La police arrête Jean-Philippe Mailhot comme principal suspect. Ses aveux ne sont cependant pas retenus parce qu'ils n'ont pas été prononcés en présence de son avocat. En janvier 2005, il est libéré sous condition et rapidement engagé comme professeur adjoint par l'Université de Montréal.



L'audition a été reportée à trois reprises. En mars 2006, Gunn Norbak, accompagnée de la petite orpheline Juliana, font le voyage entre le Chili et Montréal. Dix-sept mois après le meurtre de sa fille, cette mère dévastée n'a aucune nouvelle concernant l'avancement de l'enquête policière. Elle ne comprend pas les procédures policières et judiciaires. Elle comprend encore moins pourquoi le principal suspect n'a pas subi son procès. Ni pourquoi il est en liberté.

Gunn et Juliana sont accueillies par deux femmes d'origine chiliennes qui ont pris connaissance de sa tragédie : Aurora Loïselle et Marta Concha. Celles-ci contactent l'Association des familles de victimes d'actes criminels (AFPAD) qui prend en charge le cas. Grâce à cette Association, Gunn rencontre un avocat puis entre en contact avec l'enquêteur principal et le procureur de la Couronne.

Gunn Norbak reviendra en octobre de cette année pour l'audience préliminaire. Elle vivra alors la terrible expérience de voir l'un des protagonistes de cet horrible crime. L'autre protagoniste, Ana Maria Salinas, n'est aujourd'hui qu'un petit tas de cendres.

Au nom de Gunn NorbakK, mère de Ana Maria et au nom de Juliana, fille de Ana Maria, nous remercions de tout cœur l'AFPAD et son président, Monsieur Pierre Boisvenu. Leur aide a apporté consolation à l'âme meurtrie de la mère d'Ana Maria.

Marta Concha

On finit par aimer encore la vie

Je n'avais qu'une seule sœur; elle s'appelait Diane. Elle avait 50 ans et vivait à Victoriaville dans un bloc appartement à 4 logements lorsque le 2 janvier 2003, le propriétaire l'a retrouvée morte, assassinée, à l'entrée de son logement.

Cette journée là, j'avais décidé avec mon « chum » Lucien d'aller à l'Hôtel-Dieu, voir une amie malade. J'avais dit à Diane « Viens m'y rejoindre, je vais aller lui souhaiter la Bonne Année » car elle demeurait à 5 minutes de l'hôpital.

Comme elle n'est pas venue, je pars donc à pied et je m'en vais chez elle. J'arrive pour entrer dans la cour mais... il y a un ruban qui bloque l'accès. Le cœur me débat très vite. Je lève la tête, et je vois une auto de police dans la cour voisine de chez elle, je m'en vais voir ce qui se passe. Il y a deux policiers dans l'auto et je demande : « Il est arrivé quelque chose ici...est-ce que c'est un meurtre? » On répond que oui. Je leur dis que je viens voir ma sœur qui habite là, en leur montrant la fenêtre de son logement. « J'espère que c'est pas elle...! » Le

policier regarde la policière avec lui et, après un moment d'hésitation, il finit par répondre « oui ». Là je vous épargne le reste. Je ne l'ai pas vue bien entendu! Mais j'avais l'impression que ça ne pouvait pas être vrai, pas elle ...

Elle a été tuée par François Verville, son voisin d'appartement, un schizophrène. Un récidiviste connu de la police pour des histoires de violence. Il venait d'emménager là un mois ou deux avant. Le père de Verville l'avait placé là car il ne voulait plus le garder chez lui parce qu'il en avait peur. De plus, ce gars-là n'avait pas eu ses médicaments car c'était le Temps des Fêtes. Et c'est quand elle est allée faire son lavage dans le corridor que c'est arrivé.

Il a été reconnu « non responsable » pour cause de troubles mentaux. Mon histoire d'horreur est terminée. C'est bien effrayant toute cette histoire. Ça fait trois ans maintenant et je commence à m'en sortir mais on reste avec des séquelles. Je suis beaucoup plus peureuse qu'avant et je fais moins confiance aux gens!

À vous qui m'avez lue, je sais un peu ce que vous vivez, c'est terrible même avec le temps, on oubliera jamais, c'est sur. Mais il faut apprendre à vivre avec et on finit par aimer encore la vie! Je vous souhaite à tous bon courage et je partage votre peine.

Pierrette Bergeron

Sœur de Diane assassinée en 2003

Notre histoire

Le 11 octobre 1988, l'ancien copain de ma soeur fracasse la vitre de l'entrée du bloc où nous habitons, car il fallait sonner pour se faire ouvrir la porte. Ensuite, il est monté au 3^{ème} étage, à l'appartement où on restait. Il cogne à la porte et ma soeur regarde dans l'oeil magique et voit que c'est son ex-copain. Elle refuse de lui ouvrir. Alors, il prend son fusil un calibre 12 au canon coupé et tire un coup dans la serrure mais ça n'a pas marché parce que ce sont des cadrages en métal. Alors, ma soeur prise de panique, lui a ouvert la porte. Il est entré et ils ont échangé quelques mots. Il lui a demandé de retourner vivre avec lui et elle a refusé. Il a commencé à s'énerver et à bousculer ma sœur. C'est à ce moment que mon père s'est avancé vers lui pour essayer de le calmer et il a tiré en plein visage de mon père. Après, il a rechargé son arme et est reparti. Mais à ce moment, mon beau-frère est arrivé et il l'a emmené avec lui avec le fusil pointé sur sa tempe. Rendus au 2^{ème} étage, il l'a poussé sur le plancher et il est parti. Ça s'est passé à 12h45 a.m. et les policiers se sont mis à sa recherche. Ce n'est qu'à



environ 6h00 a.m. qu'ils l'ont retrouvé mort sous le viaduc. Il avait mis fin à ses jours.

Merci de m'avoir lue, j'ai raconté l'histoire en gros car j'en aurais pour un bon moment à écrire tous les détails.

Sylvie Layette

MATIERE A REFLEXION

L'Exutoire

Dans le Petit Robert, on retrouve la définition du mot « réconciliation » qui est une action de rétablir l'amitié entre des personnes brouillées. Il y ajoute aussi des adjectifs tels que, réconciliation *solide, sincère, fragile, superficielle (replâtrage)*. L'adjectif rend ce terme encore plus intéressant à analyser. Le contraire : *brouille, désunion, division, divorce, rupture*.

La théorie est relativement simple. Qu'en est-il de la pratique? Dans certaines circonstances, il est plus simple et facile d'appliquer le contraire de ce mot au même titre qu'une réconciliation superficielle, de replâtrage, où le contraire l'emportera tôt ou tard. Le processus d'une réconciliation sincère et solide demande beaucoup d'énergie et d'humilité. L'adjectif ici prend tout son sens car la réconciliation ne peut réussir sans la collaboration sincère de toutes les parties. Le succès d'une réconciliation solide et sincère se réalise lorsqu'il y a des regrets, un repentir et un pardon. Aussi, nous pouvons regretter et pardonner sans nécessairement aboutir à une réconciliation. L'interprétation de tous ces mots est aussi complexe. Telle une image vaut mille mots, un mot mille actions. Telle l'interprétation de la loi et de son application. Il y a plusieurs raisons évoquées pour ne pas s'excuser, pardonner et se réconcilier, tout comme il existe de bonnes raisons de le faire.

Lorsque l'on passe de la théorie à la pratique, les mots deviennent complexes et soulèvent beaucoup de questions et des heures de discussions. Notre perception, notre vécu, notre éducation et les valeurs de chacun d'entre nous influencent notre interprétation des mots. Parfois, nos gestes révèlent le contraire de nos bonnes paroles. Il est facile pour certaines personnes de s'excuser artificiellement pour mieux recommencer. Pour d'autres, s'excuser est exclus de leur vocabulaire. Ils connaissent le mot, mais il semble y avoir un blocage qui se nomme « orgueil » qui pour eux est synonyme de « fierté ». Combien de fois doit-on pardonner à la même personne pour la même action? L'apôtre Pierre a posé cette question à Jésus : *Combien de fois pardonnerai-*

je à mon frère lorsqu'il péchera contre moi? Serait-ce jusqu'à sept fois? Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. Pas facile de passer de la théorie à la pratique surtout lorsqu'il n'y a pas d'excuse et que nos démarches pour se réconcilier aboutissent à de l'indifférence et une porte fermée. Jésus a dit : *Lorsqu'une maison n'est pas digne de vous recevoir, secouez la poussière de vos pieds et partez.*

Que fait-on lorsqu'une personne ne s'excuse pas et ne manifeste aucun regret? Qu'est-ce qui amène les gens à se réconcilier? Combien d'heures, de jours, de mois et d'années avant d'en arriver à une réconciliation solide et sincère? Pourquoi se réconcilier? Qu'est-ce qui empêche les gens de se pardonner et de se réconcilier *sincèrement*? Quelles sont les conséquences de ne pas se réconcilier et se pardonner? La réponse à toutes ces questions pourrait inclure le mot « exutoire ». Le Petit Robert le définit comme suit : n.m. Ce qui permet de se soulager, de se débarrasser.

Isabelle Nemey

La science contre la violence

A une époque lointaine, il était très difficile de prouver la culpabilité d'un criminel. Au début du siècle dernier, les choses ont commencé à changer, grâce à un citoyen français, Alphonse Bertillon, qui expérimenta une nouvelle méthode d'identification, les empreintes digitales que l'on utilise encore de nos jours.

Quelques années plus tard on a développé un nouvel outil, le détecteur de mensonge, ensuite les empreintes génétiques qui permettent à la justice d'identifier les coupables même après leur décès. Également un atout important, innocenter des citoyens non coupables.

Récemment, depuis le développement des neurosciences qui permettent de comprendre le fonctionnement de notre cerveau, on construit de nouvelles machines capables de lire dans nos pensées. En particulier, l'invention d'un chercheur Américain Lawrence Farwell, le Brain fingerprinting, c'est-à-dire l'emprunte cérébrale, qui permet de lire littéralement l'intention criminelle. Il a testé l'appareil sur 300 prisonniers dans des prisons américaines à sécurité maximum, qui déclaraient bien sûr être non coupables, les résultats obtenus sont de 100% positifs.

Tous ces outils ont un avenir très prometteur pour la prévention des crimes.

Jocelyn St-Pierre
Bénévole Afpad



Notre BULLETIN

«Échos de l'AFPAD» se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur notre site Internet de l'AFPAD

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
28 février	15 mars
28 mai	15 juin
28 août	15 septembre
28 novembre	15 décembre

NOUS joindre :

Échos de l'AFPAD
C.P. 333,
Sherbrooke, Qc
J1H 5J1

Sans frais : 1-877-484-0404
Appels locaux : (819) 823-7233
Télécopieur : (819) 823-7527
Courriel : afpad@bellnet.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination : Diane Carlos
Révision des textes : Johanne Claveau
Traduction : Christine Tellier
Mise en page : Diane Carlos
Numérisation des photos : Diane Carlos
Envoi postal : Pierre-Hugues Boisvenu

ÉQUIPE de rédaction

Mot du président : Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles de l'exécutif : Pierre-Hugues Boisvenu
Bilan des activités : Pierre-Hugues Boisvenu
APFAD – West Island: Doreen Drummond
Personnes disparues :
Matière à réflexion : Arlène Gaudreault
Catherine Rossi

COLLABORATEURS

Pierrette Bergeron, Marta Concha, Stéphane Luce, Isabelle Nemey, Marco Normandeau, Jocelyn St-Pierre

IMPRIMEUR



1223 rue St-Hubert,
Sherbrooke, Qc J1K 2S1
Tél.: (819)565-1222

PROCHAINE PARUTION 

15 SEPTEMBRE

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

28 AOUT